



Paris, le 25 janvier 2013
Communiqué de presse

NEXTRADIO TV DETIENT 99,9% DE RMC

NextRadioTV a conclu un accord avec la Principauté de Monaco concernant sa participation dans Radio Monte Carlo SAM (« RMC »). Selon les termes de cet accord, NextRadioTV acquiert 4,56% de RMC en échange de 304 271 d'actions propres représentant 1,77% du capital de NextRadioTV. La valeur des actions échangées a été établie sur la base du cours moyen pondéré de l'action NextRadioTV au cours des trois derniers mois, soit environ 3,7 m€ et d'une évaluation de 100% de RMC à 81,1m€.

A l'issue de cette transaction, NextRadioTV détient 99,9% de RMC. La Principauté de Monaco conserve 0,1% de RMC et détient désormais 3% du capital de NextRadioTV.

Alain Weill, Président de NextRadioTV se réjouit de cette opération qui permet de renforcer le statut d'actionnaire de référence de la Principauté de Monaco.